



Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

Personnes concernées :

TARRISSON Pascal, BOURGEOIS Simon, DELCELIER Sandrine, BARRAU Nadia, BOUDON Marina, BARRIERE Frédérique, PERSON Stéphanie, DEMARS Cyril, PAGES Valérie, Corinne GAUTHIER, BONNET Aline, CHOLLEY Anne-Clémence, BOUCHET Sandrine, ENJOLRAS Olivier, FROMENT Jean-François, BAYLOT Christelle

I. Objet du document :

Cette procédure décrit les attributions de fonctions et les délégations de signature accordées par le Directeur aux Cadres de Direction, aux Personnels administratifs, techniques et aux Pharmaciens de l'établissement, dans la limite de leurs attributions précisées dans l'organigramme de direction.

II. Domaines d'application :

Signature, au nom du Directeur, des actes, décisions, contrats, mandats, titres de recettes et pièces justificatives concernant l'ensemble des activités de gestion de l'établissement et relevant de la fonction d'ordonnateur secondaire.

III. Définition :

La délégation de signature est l'acte par lequel le représentant d'une autorité administrative autorise un agent, qui lui est subordonné, à signer certaines décisions, à sa place, mais sous son contrôle et sa responsabilité.

IV. Références juridiques et réglementaires :

- Code de la Santé Publique notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-5 à D.6143-33,
- Manuel de certification HAS,
- Convention de Direction Commune entre le Centre Hospitalier de Brioude, le Centre Hospitalier Pierre Gallice de Langeac, l'EHPAD Les Pireilles de Paulhaguet, l'EHPAD Saint-Jacques de Saugues

V. Délégation de signature :

VU le Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7,

VU le décret n°92-783 du 6 août 1992 modifié par le décret n°97-374 du 18 avril 1997 relatif à la délégation de signature des directeurs,

VU la convention de direction commune entre les centres hospitaliers de BRIOUDE, de LANGEAC et aux EHPAD de PAULHAGUET et de SAUGUES

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 décembre 2023 nommant **Monsieur Pascal TARRISSON**, Directeur d'hôpital, Directeur des centres hospitaliers de BRIOUDE, de LANGEAC et des EHPAD de PAULHAGUET et de SAUGUES à compter du 01 janvier 2024,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 25 juillet 2022 nommant **Madame Nadia BARRAU**, Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social stagiaire, en qualité de Directrice des centres hospitaliers de BRIOUDE, de LANGEAC et des EHPAD de PAULHAGUET et de SAUGUES à compter du 15 septembre 2022,

VU la nomination de **Madame Marina BOUDON** en qualité d'Attaché d'administration hospitalière à compter du 1^{er} octobre 2021,

VU la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Brioude du 05 juin 2022 nommant **Madame Marina BOUDON** sur les postes de Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales, des Affaires Générales et de la Communication à compter du 06 juin 2022,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2022 nommant **Monsieur Simon BOURGEOIS**, élève Directeur d'hôpital titularisé dans le corps des directeurs d'hôpital, en qualité de directeur adjoint des centres hospitaliers de BRIOUDE, de LANGEAC et des EHPAD de PAULHAGUET et de SAUGUES à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 juillet 2024 précisant la mise à disposition de **Madame FORET-VIALA**, Directrice des soins, aux centres hospitaliers de Brioude, de Langeac, et aux EHPAD de Paulhaguet et de Saugues, à temps plein, auprès du SYNCASS-CFDT, en qualité de Directrice des soins, pour une durée de trois ans, à compter du 23 septembre 2024,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 29 novembre 2024 nommant **Madame Sandrine DELCELIER**, Directrice des soins aux centres hospitaliers de BRIOUDE, de LANGEAC et des EHPAD de PAULHAGUET et de SAUGUES, en qualité de coordinatrice générale des soins à compter du 03 février 2025.

Table des matières

Article 1 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS, Madame Sandrine DELCELIER, Madame Nadia BARRAU, et Madame Marina BOUDON	4
Article 2 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS et Madame Sandrine DELCELIER	4
Article 3 : Délégation de signature à Madame Marina BOUDON et à Madame Frédérique BARRIERE	4
Article 4 : Délégation de signature et de fonctions à Madame Sandrine DELCELIER – Directrice des Soins exerçant la fonction de Coordinateur Général des Soins chargée de la Qualité et de la Gestion des Risques	5
Article 4-1 : Délégation de signature à Madame Marina VIALLE-BOUDON	5
Article 4-2 : Délégation de signature à Madame Stéphanie PERSON	5
Article 5 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS	5
Article 6 : Délégation de signature aux Pharmaciens du Centre Hospitalier de Brioude	6
Article 7 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS	6
Article 7-1 : Délégation de signature à Madame Sandrine BOUCHET	6
Article 8 : Délégation de signature à Monsieur Olivier ENJOLRAS	6
Article 9 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS	7
Article 9-1 : Délégation de signature à Monsieur Jean-François FROMENT	7
Article 10 : Décision spécifique aux gardes de Direction	7
Article 12 : Date d’application	8
Article 13 : Dispositions diverses	8

DECIDE

LES DELEGATIONS SUIVANTES :

Article 1 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS, Madame Sandrine DELCELIER, Madame Nadia BARRAU, et Madame Marina BOUDON

En l'absence de Monsieur Pascal TARRISSON, Directeur du Centre Hospitalier de Brioude, au sein de la Direction Commune, ou d'empêchement de ce dernier, délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Simon BOURGEOIS, Directeur adjoint des Finances, des Services Economiques et Logistiques, des Services Techniques et du Système d'Information du Centre Hospitalier de Brioude

Madame Sandrine DELCELIER, Directrice des Soins du Centre Hospitalier de Brioude

Madame Nadia BARRAU, Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Langeac, des EHPAD de Paulhaguet et de Saugues

Madame Marina BOUDON, Attaché d'Administration Hospitalière du Centre Hospitalier de Brioude, faisant fonction de Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales, des Affaires Générales et de la Communication

dans le respect des règles d'incompatibilité entre le comptable et l'ordonnateur.

Article 2 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS et Madame Sandrine DELCELIER

A titre permanent, une délégation est donnée à **Monsieur Simon BOURGEOIS**, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous les actes, décisions, ainsi que toute pièce justificative de dépenses pour un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour le Centre Hospitalier de Brioude, dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Simon BOURGEOIS, la délégation de signature est conférée à **Madame Sandrine DELCELIER**, Directrice des Soins, sur le même périmètre.

Article 3 : Délégation de signature à Madame Marina BOUDON et à Madame Frédérique BARRIERE

Une délégation de signature est donnée à titre permanent à **Madame Marina BOUDON**, pour tous les actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence de sa Direction et des services qui y sont rattachés, la signature des contrats, l'engagement et la liquidation des frais de formation, les nominations et les contrats de recrutement, l'engagement de la procédure disciplinaire pour les personnels non médicaux, les conventions de mise à disposition et de formation ainsi que les assignations.

Cette délégation est consentie à l'exception des actes suivants : décision disciplinaire, licenciement, suppression de poste, nomination aux emplois d'encadrement et encadrement supérieur y compris les faisant fonction, attribution des heures syndicales, notation chiffrée des cadres et cadres supérieurs et notation après recours en révision devant la commission paritaire compétente, fin de fonctions avant terme du contrat, note de service relative à l'organisation générale d'une ou plusieurs structures médicales ou médico-techniques, nomination aux fonctions de responsable des pôles d'activités cliniques ou médico-techniques ou de chef de service à titre transitoire, affectation des cadres supérieurs et des cadres.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Par délégation, **Madame Marina BOUDON**, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, représente celui-ci à la CME, au CSE, à la FS SSCT et à la CDU.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marina BOUDON, la délégation de signature est conférée à **Madame Frédérique BARRIERE** pour tous les actes et documents relatifs au fonctionnement des ressources humaines, en dehors des courriers de recrutement.

* Pour le personnel non médical :

- Pour tous les actes de gestion courante
- Pour la signature des contrats
- Pour les conventions de formation

* Pour le service des ressources humaines :

- Pour les actes de gestion liés à l'organisation du service des ressources humaines

Article 4 : Délégation de signature et de fonctions à Madame Sandrine DELCELIER

Une délégation de signature est donnée à titre permanent à **Madame Sandrine DELCELIER - Directrice des Soins exerçant la fonction de Coordinatrice Générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, chargée de la Qualité et de la Gestion des Risques** pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire de la Direction des soins, de la CSIRMT et de la Direction Qualité et Gestion des Risques associés aux soins et du parcours patient.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Conformément aux dispositions en vigueur, **Madame Sandrine DELCELIER** organise les affectations des cadres de santé et des cadres supérieurs de santé y compris ceux faisant fonction dont elle assure aussi l'évaluation régulière en concertation avec la Faisant Fonction de Directrice des Ressources Humaines.

Par délégation, **Madame Sandrine DELCELIER**, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, représente celui-ci au Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales, au Comité de Lutte contre la Douleur, au Comité de Liaison et Alimentation et en Nutrition, à la Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles et à la Sous-Commission de Sécurité Transfusionnelle et Hémovigilance.

Article 4-1 : Délégation de signature à Madame Marina VIALLE-BOUDON

En l'absence ou empêchement de Madame Sandrine DELCELIER, délégation de signature est donnée à **Madame Marina VIALLE-BOUDON** pour tous les actes et documents relatifs au fonctionnement de la Direction des Soins et de la CSIRMT.

Article 4-2 : Délégation de signature à Madame Stéphanie PERSON

En l'absence ou empêchement de Madame Sandrine DELCELIER, délégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie PERSON** pour tous les actes, décisions et documents relatifs au fonctionnement de la Direction Qualité et Gestion des Risques associés aux soins et du parcours patient.

Article 5 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Simon BOURGEOIS, exerçant la fonction de Directeur Adjoint des Finances**, pour ordonnancer les recettes et les dépenses pour tous les budgets et pour tous les actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence de sa direction, y compris les états de paie et le mandatement de la paie.

Est exclue la signature des contrats d'emprunt et de ligne de trésorerie. Les tirages sur les lignes de trésorerie sont délégués.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés, pour un montant égal ou inférieur à 25 000 € HT et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

En l'absence de Monsieur Simon BOURGEOIS, la délégation est donnée à :

Monsieur Cyril DEMARS, Responsable financier et budgétaire et du pilotage financier, sur le même périmètre, à l'exception des états de paie et du mandatement de la paie qui sont conférés à **Madame Marina BOUDON**, en l'absence de Monsieur Pascal TARRISSON et de Monsieur Simon BOURGEOIS.

Madame Valérie PAGES, Responsable du contrôle de gestion, pour tous les actes et documents relatifs au contrôle de gestion.

Madame Corinne GAUTHIER, Responsable du bureau des entrées, pour tous les actes et documents relatifs au bureau des entrées, y compris la signature des documents de demande d'autorisation de transport de corps.

Article 6 : Délégation de signature aux Pharmaciens du Centre Hospitalier de Brioude

Une délégation de signature est donnée à titre permanent à **Madame le Docteur Aline BONNET, Pharmacien gérant**, Responsable du service PUI, pour engager les dépenses pharmaceutiques de l'établissement, d'un montant égal ou inférieur à 10 000 euros HT. A ce titre, elle est chargée d'organiser l'approvisionnement des produits relevant de sa compétence et de signer les documents relatifs à l'exécution des marchés de la Pharmacie pour :

- La gestion et l'émission de bons de commande relatifs aux produits relevant de sa compétence,
- La vérification du service fait et de la liquidation des factures relatives aux prestations accomplies.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Aline BONNET, la délégation est donnée à **Madame le Docteur Anne-Clémence CHOLLEY**, pharmaciennes, sur le même périmètre.

Cette délégation s'effectue dans la limite stricte des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

Article 7 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Simon BOURGEOIS**, Directeur Adjoint, exerçant la fonction de Directeur adjoint des Services Economiques et Logistiques, pour la signature des bons de commandes, relevant de son champ de compétence, d'un montant égal ou inférieur à 25 000 euros HT.

Cette délégation est également consentie pour tous les actes de suivi et d'exécution des marchés publics, préalablement notifiés par le Directeur.

Elle s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

Article 7-1 : Délégation de signature à Madame Sandrine BOUCHET

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Simon BOURGEOIS, délégation est donnée à **Madame Sandrine BOUCHET, Responsable des achats et de la logistique** pour :

- L'émission de bons de commande relatifs aux services achats et logistiques pour un montant égal ou inférieur à 25 000 euros HT,
- La vérification du service fait et la liquidation des factures correspondant à des prestations accomplies.

Article 8 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Simon BOURGEOIS**, Directeur Adjoint, exerçant la fonction de Directeur adjoint des Services Techniques et des Travaux, pour la signature des bons de commandes, relevant de son champ de compétence, d'un montant égal ou inférieur à 25 000 euros HT.

Cette délégation est également consentie pour tous les actes de suivi et d'exécution des marchés publics, préalablement notifiés par le Directeur.

Elle s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

Article 8-1 : Délégation de signature à Monsieur Olivier ENJOLRAS

En cas de nécessité technique urgente, délégation est donnée à **Monsieur Olivier ENJOLRAS** pour :

- La gestion et l'émission de bons de commande relatifs aux services techniques pour un montant inférieur ou égal à 100€.

Article 9 : Délégation de signature à Monsieur Simon BOURGEOIS

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Simon BOURGEOIS**, Directeur adjoint exerçant la fonction de Directeur des Systèmes d'Information, à l'effet de signer tous les actes, décisions, ainsi que toute pièce justificative de dépenses pour un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT relatifs au fonctionnement des systèmes d'information.

La signature des contrats et marchés publics est exclue.

Article 9-1 : Délégation de signature à Monsieur Jean-François FROMENT

En l'absence de Monsieur Pascal TARRISSON, Directeur du Centre Hospitalier de Brioude, et de Monsieur Simon BOURGEOIS, Directeur Adjoint, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François FROMENT**, sur le périmètre relevant de l'article 9.

Article 10 : Décision spécifique aux gardes de Direction

Le présent article précise les modalités de délégation de signature du Directeur concernant les astreintes et les gardes de Direction.

Délégation est donnée à :

Madame Nadia BARRAU
Madame Christelle BAYLOT
Madame Sandrine BOUCHET
Madame Marina BOUDON
Monsieur Simon BOURGEOIS
Madame Sandrine DELCELIER
Monsieur Cyril DEMARS

Dans le cadre des astreintes et des gardes de Direction assurées par les personnels de Direction du CH de Brioude, délégation est donnée à chaque administrateur figurant ci-dessus, selon le planning établi par la Direction Générale : à l'effet de signer tout document (actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte, etc.) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins.

Etant précisé que tous les personnels assurant les gardes de direction informent sans délai le Directeur en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie.

Le Directeur du CH de Brioude est joignable en permanence et peut être sollicité à tout moment au titre des gardes de direction.

Le tableau des gardes est tenu à disposition auprès de la Direction. Il liste l'ensemble des personnels de direction habilités à assurer des astreintes de direction.

Article 12 : Date d'application

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure et de même nature et prend effet au 1^{er} avril 2025.

Article 13 : Dispositions diverses

Cette décision est communiquée aux intéressés et au Comptable de l'Etablissement.

Elle est communiquée pour information à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ARA
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Agence Régionale de Santé en Haute-Loire

La délégation de signature sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance.

Elle est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Loire.

La présente décision sera accessible au public via le site internet de l'établissement.

Fait à Brioude, le 01/04/2025

Le Directeur,
Pascal TARRISSON

